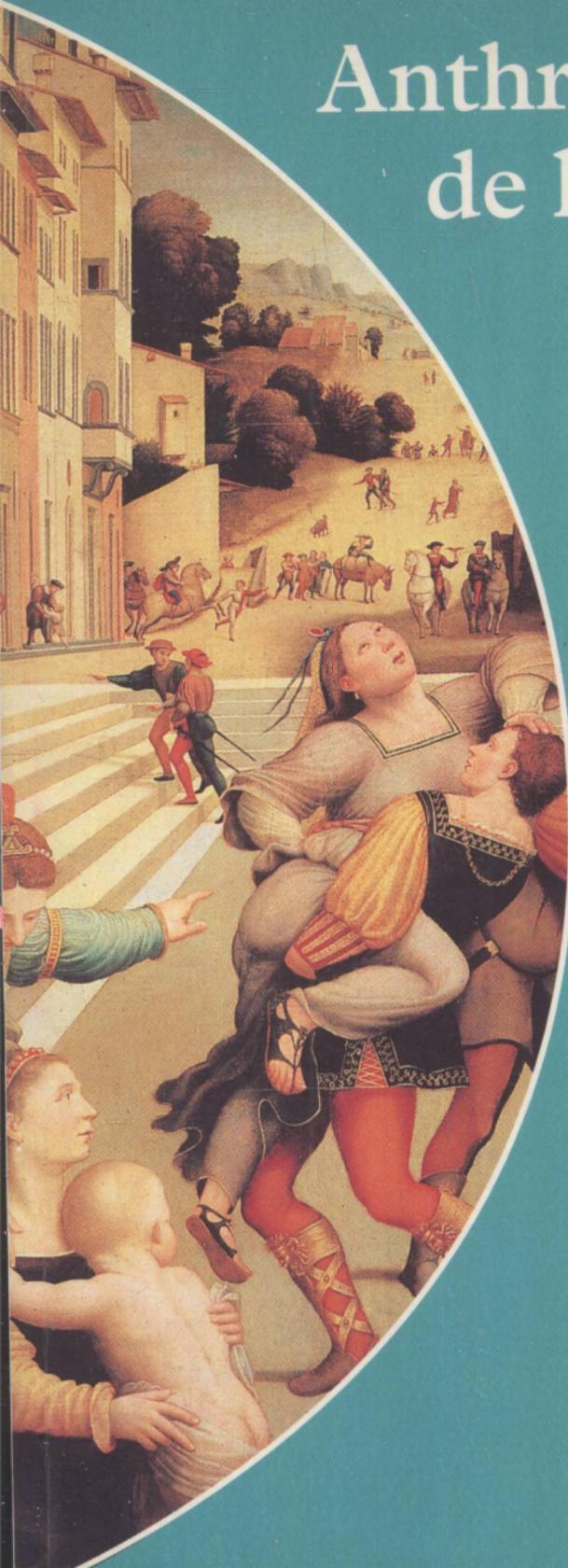


# Anthropologie de l'honneur

Julian  
Pitt-Rivers



*Pluriel*

## L'Honneur \*

### *Origine du mot*

Le mot vient du latin *Honos*, nom d'un dieu de la guerre qui donnait aux militaires le courage de se battre. Plus tard son nom fut utilisé pour indiquer l'octroi des terres méritées par la victoire, ou toute autre récompense accordée à ceux qui avaient fait preuve dans la bataille de la qualité de courage due à cette belliqueuse divinité. A partir de là, le mot a élargi sa gamme de significations dans tous les sens, depuis la théologie jusqu'à devenir, en pays anglophone, un prénom de femme.

La signification du concept varie selon la société qui l'utilise. S'il tire son origine d'une société militaire, cette dernière, en se transformant, lui trouve de nouvelles applications. L'honneur est une valeur qui exprime un idéal moral en même temps qu'une conduite, un rang social. (En Angleterre, on donne le titre de « The Honorable » à l'enfant, fille ou garçon, d'un baron mais pas d'un baronet.) Comme valeur morale, chacun veut se l'attribuer et le nier à beaucoup de ses voisins. Devenu un objet de discussion où les individus se disputent sa possession, il donne lieu aussi à des idées et des théories qui doivent gouverner son attribution ou sa perte. Une espèce de juris-

\* Ce texte est la version remaniée de la contribution de l'auteur à l'ouvrage dirigé par Monique Canto-Sperber, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, PUF, 1996.

## II

prudence sociale s'est ainsi créée à son sujet (par exemple, au XVI<sup>e</sup> siècle en Italie).

Les critères de l'honneur varient non seulement selon le pays, donc selon la culture et la société, mais aussi selon le statut de chacun dans cette société. Tout d'abord les différences entre les deux sexes sont fondamentales ; en effet, même si l'honneur moral, financier, intellectuel, l'honneur dans l'amitié, l'honneur de la parole donnée, l'honneur de la famille sont essentiellement les mêmes pour les deux sexes, l'honneur masculin et l'honneur féminin sont tout à fait différents. Une conduite déshonorante pour une femme ne l'est pas en général pour un homme et vice-versa. D'ailleurs, se conduire comme l'autre sexe est communément considéré comme déshonorant. (Se montrer prêt à envisager des relations sexuelles n'est pas déshonorant pour un jeune homme ; se montrer prête à fuir plutôt que de se défendre physiquement ne l'est pas pour une femme.)

L'honneur varie aussi non seulement d'une époque et d'une culture à l'autre, mais selon le sexe et l'âge. L'honneur d'un jeune varie selon son âge, car il doit en apprendre les critères : le courage physique n'est attendu ni des vieux ni des femmes ; en revanche, la pureté sexuelle est beaucoup plus valorisée chez elles que chez les hommes. Dans la plupart des pays méditerranéens, cette division du travail moral est spécialement marquée. En Sicile, par exemple, l'honneur masculin se définit comme le « nom » et dépend du statut social et de la réputation des membres masculins de la famille, tandis que l'honneur féminin concerne le « sang » et réside dans la pureté sexuelle de ses femmes (telle qu'elle est reconnue ou supposée l'être). Toutefois, ces mêmes familles qui ont un honneur distinct pour chaque sexe ont un honneur familial commun, car elles ont le même sang et le même nom. Selon Maria-Pia di Bella, de plus, ce sont les femmes qui encouragent les hommes à combattre ou à se venger, car l'honneur de la famille, et donc son statut, ne dépend pas seulement de leur chasteté mais de la réputation de tous ses membres des deux sexes.

Sentiment surtout ressenti par l'individu, l'honneur est néanmoins souvent collectif, pas seulement de lignage ou de famille (même si la famille est l'unité qui est le plus couramment trouvée dans ce rôle), mais de n'importe quelle unité sociale à laquelle un individu appartient. En Espagne, la communauté

locale (le « *pueblo* ») a une identité partagée par tous ceux qui y sont nés et donc un honneur collectif, souvent nié dans des dictons populaires récités dans les *pueblos* voisins qui traitent les hommes d'homosexuels, d'ivrognes ou de paresseux, de lâches ou de voleurs, et les femmes de putains. Si cette tradition d'hostilité entre voisins a bien reculé aujourd'hui, elle est loin d'être morte.

Que l'honneur qui était né dans le succès militaire, en passant par des ronds de jambe et la supériorité sociale devînt une valeur morale, voire religieuse, était à prévoir. Si on peut tout perdre « fors l'honneur », c'est que l'honneur est une valeur moins frêle que ce qui peut se perdre par un mauvais coup de fortune, à savoir son amour-propre, sa conscience. C'est par cette voie que l'honneur trouve son lien avec la religion. Car, si la source de l'honneur sur le plan mondain est le roi, l'honneur comme valeur spirituelle vient selon les théologiens uniquement de Dieu. Un refrain andalou ancien exposait les appartenances de l'individu :

« Je dois mon corps au Roi (c'est-à-dire le devoir de se battre pour lui) / Mon âme à Dieu, mais mon honneur / seulement à moi-même », prétention immédiatement contredite par l'existence d'un honneur collectif qui englobe le reste de ma famille et toute communauté à laquelle j'appartiens comme celle de mon *pueblo*, par exemple.

### *Honneur et mariage*

En fait, la valeur « honneur » est un déterminant puissant dans les systèmes d'alliance des pays de la Méditerranée où il faut distinguer les deux types d'endogamie, celle de parenté et celle de communauté.

La première, sans interdire le mariage en dehors du lignage, favorise le mariage « intralignage » et donne le droit « théoriquement » à un jeune homme de demander la main de sa *bint amm*, la fille du frère de son père, ou tout au moins lui donne du prestige s'il le fait (de manière significative, le beau-père et le frère du père sont désignés par le même mot '*amm*'). En réalité, le nom de '*amm*', frère du père, était parfois donné comme titre de courtoisie à quelqu'un qui ne l'était pas. Ce qui prêle à confusion et fait apparaître un mariage comme conforme à la

## IV

règle d'endogamie patrilinéaire, même quand il ne l'est pas. Ce type de mariage souligne l'importance du patrilignage pratiqué par les Arabes, les Bédouins, les peuples d'Afrique du Nord de religion musulmane, organisés en tribus et à l'origine vivant de leurs troupeaux (plutôt que de l'agriculture dont le modèle remonte aux déserts d'Arabie qui ont vu naître l'Islam).

L'endogamie de communauté est tout autre chose : il n'y a pas de préférence à se marier avec un parent, au contraire puisqu'elle s'applique à des chrétiens romains ou orthodoxes, ces derniers sont soumis à l'interdiction d'épouser à l'intérieur de la parenté sans avoir obtenu une licence spéciale de l'évêque. Pour l'Église Orthodoxe grecque, l'interdiction s'applique à l'intérieur des sept degrés de parenté, tandis que pour l'Église de Rome elle s'étend moins loin, mais comprend les cousins germains. Ainsi le mariage préféré en Islam est précisément celui qui est interdit chez tous les chrétiens. L'interdiction de se marier hors de la communauté n'est imposée par aucune loi, sinon par la sagesse populaire qui recommandait, en Bretagne par exemple ou au Pays basque autrefois, de « se marier dans la coiffe », c'est-à-dire avec une fille qui porte la même coiffe que sa mère. Ailleurs, un jeune homme venant d'une communauté voisine courtiser une fille « de chez nous » s'exposait à des sanctions. (Dans un *pueblo* d'Andalousie ou de Castille, par exemple, il était chassé à coups de pierre ou roué de coups par les garçons du lieu. Si, malgré ce mauvais traitement, le jeune amoureux persistait dans sa cour, on s'emparait de lui pour le plonger dans la fontaine du *pueblo* et l'y maintenir à la limite de la noyade. Après cela, il n'était plus persécuté, car ce baptême violent dans l'eau « sacrée » du *pueblo* faisait de lui un membre de la communauté, libre de poursuivre sa cour à condition que la famille de sa bien-aimée ne fasse pas d'objection.)

L'honneur collectif est à la base des règles de l'endogamie, de lignage ou de communauté, en Méditerranée. Si la base des « systèmes élémentaires » est l'échange des femmes, les systèmes complexes, eux, reposent sur le refus de les échanger. Pour que les peuples veuillent donner leurs femmes en dehors de leur propre parenté, il faut qu'ils se conçoivent comme égaux ou tout au moins équivalents humainement. Quand une société est hiérarchisée, on veut conserver une souche pure. La conception du mariage change ; les femmes deviennent, selon

l'expression de Lévi-Strauss, des « opérateurs du pouvoir ». Désormais on ne veut plus donner ses femmes – à moins de profiter d'une alliance avantageuse. Mal marier ses filles met en danger son honneur collectif. C'est ainsi qu'on distingue deux stratégies matrimoniales : la défensive et l'agressive. La défensive qui consiste à garder ses filles chez soi, dans ses propres terrains en les donnant à des subordonnés, à des amis de confiance ou à des parents autorisés ; et l'agressive qui consiste à marier ses fils à des filles de puissants voisins et à établir ainsi de brillantes alliances. Une parfaite illustration des deux politiques est fournie par le roi Salomon qui mariait ses filles à ses généraux ou à ses cousins mais qui lui-même épousa des femmes lui permettant d'étendre son pouvoir politique (la reine de Saba, la fille du Pharaon...)

Les bases de l'honneur collectif sont innombrables : au-delà de la famille, du lignage, du *pueblo* déjà mentionnés, on les trouve dans la nation, le régiment, n'importe quelle unité à laquelle on s'est identifié, n'importe quelle personne à qui on s'est attaché, avec ou sans lien juridique, n'importe quelle cause religieuse, politique, morale ; dans tous les cas, l'honneur est toujours ressenti comme une partie intime de son être par chacun. Car finalement le siège de l'honneur, c'est le corps physique, spécialement la tête (qui fait l'objet d'innombrables rituels) mais aussi les organes sexuels, foyers de l'intimité, clefs de l'avenir de la lignée. Le caractère sacré de ces derniers, essentiel à l'honneur, est atteint par le seul fait d'être touchés ou même vus par des personnes n'ayant pas droit à des relations intimes. C'est à cause de ce lien entre l'honneur et la personne physique que le duel doit aller au moins jusqu'au premier sang. « La lessive de l'honneur ne se coule qu'avec du sang », a écrit Théophile Gautier dans *Le Capitaine Fracasse*. Et c'est le caractère sacré de l'honneur qui est mentionné dans La Déclaration d'Indépendance des États-Unis, apprise par cœur par tous les Américains dans les écoles et qui se termine par ces mots « *our sacred honor* ».

Les racines de l'honneur puisent dans les profondeurs de l'inconscient. La folie des motivations qui ont inspiré les cas célèbres de l'époque où le duel était encore pratiqué, malgré l'interdiction de la loi et de la religion (tel Mad Jack Mytton qui, pour racheter l'honneur de la gentilhommérie du Shropshire, s'est jeté à cheval du haut d'une falaise et a survécu par

miracle – l'histoire ne dit pas s'il en fut de même pour son cheval), n'a donc rien d'étonnant. On se souvient également de David Hume déplorant la folie des hommes qui se laissaient tuer « *for some small indecency* » (pour un motif futile). Quoique l'homme le plus intelligent et le plus sensé de son époque, Hume n'avait pas l'air de savoir que l'honneur a tué plus d'hommes que la peste et causé plus de disputes même que l'argent. « Son honneur est ce qu'un homme a de plus précieux », disait-on. Et « l'on est seul juge de son honneur ».

Le conflit entre les diverses conceptions de l'honneur et leur traitement par les législations européennes, par les doctrines religieuses et par la mode dans les différentes classes sociales a changé d'un siècle à l'autre.

### *Le combat judiciaire*

Le « combat judiciaire » était au Moyen Age une institution légale permettant à deux membres de la noblesse de régler leurs différends d'honneur dans un combat singulier, nécessairement autorisé par le Roi. Ce combat supposait que Dieu saurait reconnaître celui dont la cause était juste et assurerait sa victoire. C'était une espèce d'ordalie. Pour un noble, le plus important était d'abord sa naissance, ensuite son honneur et ceci l'engageait à ne jamais manquer de courage, à ne jamais mentir. Le mensonge était considéré comme un acte de couardise. Le défi d'un combat judiciaire, comme celui d'un duel ultérieurement, s'exprimait par l'accusation de mensonge qui consistait à lancer à son adversaire le *mentis*, ce qui équivalait à le déshonorer, s'il ne défendait pas son honneur. En refusant de se battre, il confirmait son déshonneur, à moins de pouvoir mépriser ce défi en justifiant que celui qui le lui lançait n'avait pas un statut suffisamment honorable pour être justifié de le faire. Longtemps après leur disparition du code légal en France au xvi<sup>e</sup> siècle, et malgré les punitions féroces imposées par Louis XIV (concernant ceux qui continuaient à se battre en duel ou même à en être témoin), les combats singuliers n'ont pas cessé et sont devenus parfois encore plus meurtriers quand les témoins acceptaient de se battre entre eux.

Le combat judiciaire, aboli par Louis IX (Saint Louis) en accord avec la doctrine de l'Église, fut rétabli par son petit-fils

Philippe le Bel. Depuis, il a été à nouveau aboli ; d'une époque à l'autre différentes législations interdisant le duel n'ont pas réussi à diminuer mais au contraire ont augmenté le nombre de duellistes tués. Le concile de Trente l'a supprimé mais ses décisions n'ont pas reçu la publicité qu'elles méritaient. Interdit par la loi et l'Église, le duel survivait dans la coutume. Les principaux motifs en étaient l'adultère (quand le mari était la victime) ou, plus souvent encore, la tricherie aux cartes.

Le dernier combat judiciaire à s'être tenu devant un roi de France eut lieu à la cour d'Henri II en 1547 et resta célèbre à cause du fameux « coup de Jarnac » qui décida de la victoire. Il opposait La Chastaigneraye à Jarnac qui gagna grâce à une astuce, tout à fait licite, selon les juges, mais inattendue pour son adversaire qui ne sut pas s'en défendre.

L'histoire du « coup de Jarnac » mérite d'être racontée pour la lumière qu'elle jette sur le concept de l'honneur avant l'époque où celui-ci commence à être critiqué (comme on le voit dans le théâtre de l'honneur et les romans picaresques espagnols qui le remettent en question). Shakespeare fait dire à Falstaff que « l'honneur c'est du vent » et surtout, près d'un demi-siècle avant Shakespeare, l'auteur du premier roman espagnol *Lazarillo de Tormès*, à propos de la vie de ce pauvre hère, explique qu'il vaut mieux s'occuper de trouver de quoi manger que de son honneur : en effet, Lazarillo termine, après maintes expériences avec des maîtres tous moins satisfaisants les uns que les autres, dans un état de parfaite félicité, marié avec la maîtresse d'un curé et mangeant à sa faim tous les jours.

La cour de François I<sup>er</sup> comprenait deux factions ; celle du roi dont la santé faiblissait, à laquelle Jarnac appartenait par le fait d'avoir épousé la sœur de la favorite du moment, la duchesse d'Étampes, et celle du Dauphin dont la favorite était Diane de Poitiers. La rivalité entre les deux était vive. La Chastaigneraye, chef de file de cette dernière, prétendait avoir entendu Jarnac se vanter d'avoir reçu les faveurs de sa belle-mère, la nouvelle femme que son père venait d'épouser après son veuvage. Une telle affirmation était hautement déshonorante pour Jarnac et toute sa famille, surtout pour son père. Le thème de l'inceste venait renforcer l'injure. Mais cette histoire, énergiquement démentie par Jarnac, rappelait la situation de la famille royale où Diane de Poitiers avant de devenir la favo-

## VIII

rite du Dauphin avait été celle du Roi. Jarnac s'était d'autant plus offensé que La Chastaigneraye avait donné à ce scandale beaucoup d'éclat et avait demandé à François I<sup>er</sup> l'autorisation de défier Jarnac dans un combat judiciaire pour l'avoir traité de menteur, demande que l'offensé lui-même avait appuyée, mais qui fut refusée par le Roi.

A la mort de François I<sup>er</sup>, le dauphin, devenu Henri II, ne se sentait pas lié par les décisions de son père, la fraction du roi précédent n'ayant plus de poids et La Chastaigneraye réitéra sa demande de combat judiciaire ; cette fois-ci l'autorisation fut accordée.

Très grand, La Chasteigneraye était d'une force et d'une adresse exceptionnelles et tout le monde s'attendait à le voir triompher. Il avait invité toute la cour et ses amis à assister à sa future victoire dont il parlait comme de « ses noces ». Il avait commandé un grand festin pour les célébrer à la fin du combat et se moquait de Jarnac qui, selon ce qu'on disait, fréquentait les églises et les couvents. La Chastaigneraye se présentait comme le champion du roi qui l'avait aidé financièrement à préparer son accoutrement exigé par Jarnac qui avait le choix des armes. Jarnac paraissait, lui, le champion du roi défunt, ce qui ne valait pas cher.

La notion d'honneur est la base du statut de noble ; elle est un peu comme un certificat qui doit être validé par le roi (« la source de l'honneur »). Quand, tôt dans le combat, Jarnac réussit son coup (consistant à se glisser sous le bouclier de son adversaire pour lui trancher un tendon avec sa dague), La Chastaigneraye tomba, désarmé. Jarnac, qui avait alors le droit soit de le tuer soit de lui pardonner, choisit le pardon et « donna » sa victime au roi, c'est-à-dire laissa au roi le choix du destin de La Chastaigneraye en lui demandant « rendez-moi mon honneur ». Le roi ne répondit rien et attendit que Jarnac répâtât trois fois sa demande avant de déclarer que son honneur lui était rendu. Jarnac pria encore le roi de faire en sorte que l'honneur des deux familles, la sienne et celle de son adversaire, n'en souffrît pas. Le roi ajouta alors des félicitations chaleureuses à Jarnac : « Vous avez combattu en César et parlé en Aristote. »

Désormais c'est Jarnac qui reçoit les grâces de la cour. Cette volte-face du roi se comprend : un champion qui se fait battre ne sert plus à rien et il vaut mieux en changer. Et s'il hésite à

répondre à Jarnac, c'est sans doute qu'il est surpris par la victoire de l'*outsider*. Son compliment était le signal de la volte-face accomplie. Mais on peut se demander si le roi n'avait pas d'autres motivations psychologiques. S'il voulait bien appuyer la cause de sa faction à la cour et celle de sa favorite, le prétexte choisi par le champion du roi pour humilier son rival n'était guère heureux, car il rappelait un inceste qu'Henri II aurait préféré voir oublié. Si François I<sup>er</sup> avait refusé son autorisation, ce n'était peut-être pas seulement par ce qu'il voulait sauver la vie de Jarnac, mais parce qu'il ne voulait pas de publicité sur l'inceste. Henri II pensait peut-être encore que, si Jarnac disparaissait, on n'en parlerait plus. Mais puisque c'est La Chastaigneraye qui avait disparu, sa défaite n'était en fin de compte pas si mauvaise, préférable même à celle de Jarnac qui voulait encore moins faire parler de l'inceste.

### *Le Duel*

Si ce combat judiciaire fut le dernier autorisé en France par le roi, il ne marque pas pour autant la fin de la pratique du duel qui a connu par la suite un grand essor pendant des siècles, réglé par la coutume (un président était nommé de commun accord entre les combattants). Au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, par exemple, il arrive parfois que les témoins de chaque duelliste épousant leur cause se battent également entre eux.

Les règles du duel variaient selon les mœurs. Avant la Guerre de Sécession au États-Unis, le duel était fréquemment pratiqué dans les États du Sud par l'aristocratie, propriétaire d'esclaves. On en lit de nombreux comptes rendus dans des publications de l'époque à Charleston. Il est même fait mention de duels entre femmes, ce qu'on ne trouve que peu souvent en Europe où l'honneur des femmes ne s'étendait pas à des pratiques aussi masculines, à l'exception près des coups de pistolets échangés au Bois de Boulogne par Mme de Polignac et la marquise de Nesle qui se disputaient à Versailles les faveurs du duc de Richelieu. En France le duel a continué à être un recours pour ceux qui cherchaient une solution à leurs disputes d'honneur malgré l'interdiction par la loi – grâce aux autorités qui choisissaient de fermer les yeux, à condition qu'il n'y ait pas mort d'homme.

Au xx<sup>e</sup> siècle, néanmoins, le duel est pris de moins en moins au sérieux par le public en général. Ainsi quand Henri Bernstein dans les années 1930 défie l'administrateur de la Comédie-Française (Édouard Bourdet) qui a supprimé ses pièces du répertoire, les journaux à grands tirages en ont fait leurs gros titres. Cette publicité, à vrai dire, convenait très bien à l'un comme à l'autre, indépendamment de l'honneur blanchi par le fait de se battre. Le premier sang fut tiré de l'avant-bras de Bourdet par Bernstein, malgré ses soixante-dix ans.

En bref, l'honneur à l'ancienne est devenu sujet de parodie, mais cela ne suffit pas pour assurer que ses mécanismes cessent de fonctionner. Si le « beau monde » a renoncé à maintenir le code de l'honneur classique, on le retrouve dans d'autres cercles plus modestes. Ce qu'illustre la scène suivante : debout sur la plate-forme arrière d'un autobus londonien, un voyou a le pied écrasé par un passager maladroit qui vient de monter. Il ne dit rien, car il est humiliant de se plaindre quand on vous fait mal. Mais au moment de descendre, il lance un coup sec dans le tibia de son agresseur involontaire. Son honneur se révèle avoir été bafoué seulement par le geste qui le venge, conduite recommandée dans une pièce de « théâtre de l'honneur » du xvii<sup>e</sup> siècle espagnol. Si ce voyou avait eu des armoiries et une devise, celle-ci aurait sûrement été celle de plus d'une famille noble britannique et de la couronne d'Écosse : « *Nemo me impune lacessit* » (Personne ne peut impunément me faire du mal).

Le concept de l'honneur comporte une multitude de significations dont les plus frappantes concernent les différences culturelles qui séparent l'Église et la noblesse. Il faut distinguer entre ce que j'ai appelé « les mécanismes de l'honneur » qui ont une certaine universalité psychologique et les valeurs que l'honneur doit gérer qui ne sont pas aussi universelles mais dépendent du fond social et des variations culturelles des différents milieux. Le clergé sicilien, par exemple, n'est pas prêt à accorder à la Mafia le titre que celle-ci se donne : « l'Honorable Société », car il se réfère à la doctrine de l'Église qui seule se sent habilitée pour décider de ce qu'est l'honneur ; tandis que les membres de cette « société » conçoivent l'honneur selon une notion purement « machiste », c'est-à-dire fidèle au code de la Mafia qui consiste à ne jamais trahir les secrets de la Mafia devant la justice, solidarité sociale exemplaire mais qui a tendance aujourd'hui à disparaître.

Un autre exemple du différend qui règne entre l'Église et la noblesse au sujet de l'honneur est fourni par *El Burlador de Sevilla y convidado de piedra* de Tirso de Molina dont Mozart et Da Ponte ont créé l'opéra *Don Giovanni* et qui est, à l'insu de la grande majorité de ceux qui ont vu l'opéra, une pièce maîtresse dans la polémique entre l'Église et la noblesse ; cela devient évident quand on sait que l'auteur était un homme d'Église (comme d'ailleurs la plupart des auteurs du « théâtre espagnol de l'honneur ») et quand on reconnaît les valeurs « machistes » de la noblesse de l'époque. Nous pouvons aussi évoquer le cas de Cromwell en Angleterre qui parlait d'« hommes de conscience » (ses partisans) par opposition aux « hommes d'honneur », les partisans du roi. La distinction était symbolisée par la longueur des cheveux : les « *Roundheads* » portaient les cheveux courts tandis que les « *Cavaliers* » portaient les cheveux longs comme le roi. Ici, l'honneur n'a plus qu'une signification sociale, sa signification religieuse étant accaparée par les puritains alors à l'origine de la rébellion contre les Monarchistes et qui, arrivés au pouvoir, imposèrent leur doctrine au point de faire fermer les théâtres. Les puritains, bien sûr, ne s'appuyaient pas sur les théologiens catholiques, mais leur querelle avec la noblesse et le roi avait des points communs avec celle de Tirso de Molina. Le roi Charles II fut décapité et *Don Giovanni* termine dans les flammes de l'enfer, mais la Restauration a rouvert à Londres les théâtres et pendant dix ans on n'y trouva guère autre chose que des plaisanteries aux dépens des cocus (*The Country wife, A Horn for cuckolds, The Golden Horn, etc.*), sujet impensable sous le règne de Cromwell.

Le mari trompé est traditionnellement une figure de déshonneur et la cible de l'humour populaire à travers l'Europe ; mais si dans la moitié nord il est symbolisé par le coucou (l'oiseau après l'avoir pondu laisse son œuf dans le nid d'un autre à qui il laisse le soin de le couvrir) dans les pays méditerranéens, il est symbolisé par les cornes d'un bouc. En France on trouve les deux symboles.

Thomas Hobbes a certainement été l'observateur le plus perspicace de l'honneur qu'il envisage comme la racine du pouvoir. Contrairement à la conception morale de l'Église (dont Hobbes ne dit rien), l'honneur « social » est pour lui la base de la structure sociale traditionnelle en Europe et, donc,

la mesure de la supériorité sociale et de la concurrence pour le pouvoir. Car, pour Hobbes, le pouvoir est l'objet d'une concurrence sans fin où la réputation de chacun déterminera qui l'écouterà et qui l'honorera, autrement dit à qui l'on donnera le pouvoir : « For a reputation of power is power », (avoir la réputation de posséder le pouvoir est déjà le pouvoir, *Leviathan*, chap. X).

La nature de l'honneur varie donc selon la société et la culture. Mais où peut-on tracer les limites de l'honneur ? Est-ce un concept de la culture européenne ou chrétienne inapplicable ailleurs ? Sûrement pas ! Bourdieu parle de l'honneur (« nif ») en Méditerranée islamique, Doughty en Arabie. Dans la culture japonaise, la menace du hara-kiri cerne les limites de la conduite acceptable sans offenser l'honneur de la personne. L'Europe n'a rien de comparable aux *Quarante-huit Samourais sans chef* qui se vengent de leur déshonneur en se tuant tous. Il est tentant de conclure que partout où il existe une hiérarchie sociale on peut trouver un concept traduisible par le mot « honneur ». Étant donné la grande variété dans la conceptualisation de l'honneur on peut s'attendre à le rencontrer dans des instances aussi différentes que « L'Honorable Société », c'est-à-dire la Mafia et la doctrine catholique, la Chambre des Lords et la « *Street corner Society* » (le milieu du coin de la rue).

Marcel Mauss, le seul anthropologue classique à ma connaissance à avoir mentionné le mot « honneur » dans les sociétés primitives, suggère que ce mot traduit peut-être le mot *Mana*, le pouvoir magique, localisé dans la tête du chef polynésien, responsable de son prestige et de son autorité. En effet la puissance « magique » que ce dernier mot représentait selon les anthropologues de la fin du siècle dernier correspond sous beaucoup d'angles au concept européen de l'honneur, l'aspect théologique en moins... (et encore ? si l'on admet que Polynésiens et Européens n'ont pas la même conception de la magie). Il est inutile donc de penser, une fois qu'on a admis que le concept de l'honneur varie d'une culture à une autre, qu'on n'en trouve pas dans les cultures dites « primitives ».

### Bibliographie

- BILLACOIS, F., *Le Duel dans la société française des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles : essai de psychosociologie historique*. Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 1986.

- BRYSON, F. R., *The Point of Honor in sixteenth century Italy : An Aspect of the Life of the Gentlemen*, New York, Columbia University Press, 1935.
- CAMPBELL, J. K. *Honour, Family and Patronage : A Study of Institutions and Moral Values in a Greek Mountain Village*, Oxford Univ. Press, 1964.
- CASEY, J., *Pagan Virtue, An Essay in Ethics*, Oxford Univ. Press, 1990.
- CASTIGLIONE, B., *Le Livre du courtisan* [1580], prés. et trad. A. Pons, Paris, Gérard Lebovici, 1987.
- DI BELLA, M.-P., *Name and Blood in Sicily* in J. Pitt-Rivers, *Honor and Grace*, Cambridge Univ. Press, 1992.
- FARÈS, B., *L'Honneur chez les Arabes avant l'Islam. Étude de sociologie*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient, 1932.
- HOBBS, T., *Leviathan, traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, trad. de l'angl. F. Tricaud, Paris, Syrey, 1971.
- MENEDEZ PIDAL, R., *Del Honor en el Teatro Espanol*, vol. 2 ; *Espana y su historia*, 1957, pp. 357-371.
- PERISTIANY, J. G., *Honour and Shame : the Values of Medeterranean Society*, Univ. of Chicago Press, 1966.
- PITT-RIVERS, Julian, « La maladie de l'honneur » in *Autrement*, Paris, 1991, « Honour », *The Radcliffe Brown Lecture*, 1995, British Academy Publ. 1997, « Honneur » in M. Canto-Sperber, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, PUF, Paris, 1996.
- RICHELIEU, duc de, *Mémoires du maréchal, duc de Richelieu*, Paris, 1793, vol. II. cité par E. et J. de Goncourt in « *La Femme au XVIII<sup>e</sup> siècle* », Paris, 1938.
- THIMM, Carl A., *A Complete Bibliography of Fencing and Dueling, as practiced by all European Nations from the Middle Ages to the Present Day*, Lane London and New York, 1896.
- TOCQUEVILLE, A. de, « Discours de rentrée des tribunaux sur le duel » (1828) *Œuvres complètes*, t. XV, *Mélanges*, Paris, Gallimard, 1989.
- TRICAUD, François, « Justice et Violence : Analyse d'un combat judiciaire » in *La Violence : études thématiques*, Lyon, l'Hermès, 1982.
- WILSON, J. L., *The code of Honor or rules for the Government of*

## XIV

*Principal and second in duelling*, Charleston, S. C. Phinney, 1838.

Coll. *L'Honneur : image ou don de soi, un idéal équivoque*, Numéro spécial, Autrement, Paris, 1991 (sous la dir. de M. Gautheron).

## Table des matières

L'Honneur .....	1
Préface .....	9
Chapitre I : anthropologie de l'honneur .....	17
Chapitre II : honneur et statut social en Andalousie .....	43
Chapitre III : parenté spirituelle en Andalousie .....	85
Chapitre IV : fondements moraux de la famille .....	117
Chapitre V : la loi de l'hospitalité .....	149
Chapitre VI : femmes et sanctuaires, de Nausicaa à nos jours .....	177
Chapitre VII : la mésaventure de Sichem ou la valeur politique du sexe .....	195
Index .....	263

Collection *Pluriel* fondée par Georges Liébert  
dirigée par Pierre Vallaud

---

JULIAN PITT-RIVERS

# Anthropologie de l'honneur

*La mésaventure de Sichem*

*Traduit de l'anglais par Jacqueline Mer*

*Édition augmentée*

HACHETTE